LIEC
Année Universitaire 2013-2014
Semestre 2
2ème année L.F.G
Devoir surveillé 2
04-01-2014
Droit des sociétés
Durée 1 heure

PHOTOCOPIE L'AQUARIUM
270 Av. H. Bourguiba La Marsa
71 720 653 - 71 730 077

Sujet + Corrigé

Répondez, sans détails ni développements aux onze questions suivantes : (20 points)

1) Citez, **au choix**, (une seule réponse), le nom par lequel est désignée la société en nom collectif ou la société à responsabilité limitée, ou la société anonyme. (2 points). - Raison sociale ou - Dénomination soci

2) Indiquez par quel organe est effectuée l'évaluation des apports en nature dans la société en nom collectif et dans la société anonyme (2 points). - SNC : Les associés (1p) - SA : Le Commissaires aux apports (1p)

3) Quelle est la notion de capital social (1 point). Ensemble des apports ayant une valeur pécunaire (app. Nat + app. en Numéraire)

4) Quelle est la notion de patrimoine social (1 point). Ensemble des biens, droits et obligat de la société

5) Citez les six mentions obligatoires des statuts de sociétés (3 points) - Forme (0,5 p) - Siège soc - Durée (0,5 p) - Objet soc - Noms (0,5 p) - Capitaux

6) Quel est le sort des sociétés déclarées nulles (pour leur futur et leur passé) (2 points). - Liquidation - Sans rétroact

7) A quelle **formalité** remonte le point de départ de la personnalité morale (2 points). - L'immatriculation au R.C (2 p.)

8) Citez les quatre attributs de la personnalité morale (2 points). - Patrimoine (0,5) - Nationalité - Nom (0,5) - Domicile (0,5)

9) Faites correspondre les formalités de constitution suivantes aux types de sociétés ci-après : (2 points)

Formalités :

- Dépôt d'un projet des statuts et publication d'une notice. (n°1)
- Dépôt de fonds auprès d'un établissement bancaire. (n°2)
- Statuts à titre de preuve écrite (n°3)
- Immatriculation au registre du commerce. (n°4)

Type de sociétés :

- Société en participation (n°3) → (0,25 p.)
- Société à responsabilité limitée (n°2) + (n°4) → (0,75 p.)
- Société anonyme faisant appel public à l'épargne. (n°1) + (n°2) + (n°4) (01 p.)

10) a- Quels sont les associés dont la majorité légale (dix huit ans révolus) est exigée pour la constitution d'une société (1 point). - Associés en nom (0,5 p.) + Commandités C.S.A

b- Ces associés répondent du passif social à concurrence de leurs apports ou indéfiniment ? (1 point). qu'à montant (1p.)

11) Les limitations statutaires des pouvoirs du gérant d'une société en nom collectif, du gérant d'une société à responsabilité limitée et du président directeur général d'une société anonyme sont-ils opposables aux tiers ? (1 point). - Oui pour la SNC (0,5 p.) - Non pour la SARL et la S.A (0,5

(11)

opposable : on oblige les tiers a les respecter

TISSUS ALLANI
Menzah V - 1004 Tunis Tél: (216) 71 235 622 - Fax: (216) 71 761 531 / e-mail:les tissus allani@planet.tn